

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 8 avril 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-02-34- FINANCES (7.10) – CONVENTION D’OBJECTIFS
AVEC LA MAISON DU TOURISME**

DATE DE CONVOCATION : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la salle de l’Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUSSE Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUSSE Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Lionel RIVET
<u>Nombre de présents :</u>	59
<u>Nombre de votants :</u>	68

La Maison du tourisme des Terres Toulaises a pour objet la promotion du territoire de la Communauté de Communes Terres Toulaises, le déploiement d'actions en vue de l'accueil et de l'information touristiques, la coordination des acteurs touristiques, la participation à la définition du schéma de développement touristique local et la mise en œuvre d'actions de développement touristique.

Elle peut également être amenée à conclure ponctuellement des conventions de partenariat pour des actions touristiques spécifiques avec les communautés de communes voisines du Pays de Colombey Sud Tulois, Moselle et Madon et Saintois, territoires sur lesquels elle exerçait également ses missions de 2007 à 2020 et avec lesquels il paraît pertinent, dans l'intérêt du développement touristique, de maintenir des liens. Le cas échéant, ces partenariats font l'objet de conventions dédiées conclues entre la Maison du Tourisme et l'une ou l'autre de ces communautés de communes.

La convention d'objectifs proposée définit les relations entre la Maison du Tourisme et la CC2T. Ses principales dispositions sont synthétisées ci-dessous, étant précisé que la version complète de ladite convention est consultable sur simple demande auprès des services de la CC2T.

1/ Elle décline et précise d'une part les missions allouées à la Maison du Tourisme, rappelées ci-dessous :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes
- Assurer l'animation touristique
- Assurer la promotion et la commercialisation de l'offre touristique
Définir et mettre en œuvre de la stratégie de développement touristique
- Assurer la veille et l'actualisation des données de fréquentation touristique

2/ Elle indique d'autre part les moyens alloués à la Maison du Tourisme par la CC2T pour remplir ses missions :

Ainsi, pour permettre la réalisation des objectifs et missions confiés à la Maison du Tourisme, la Communauté de Communes Terres Toulaises s'engage à lui allouer annuellement une cotisation socle destinée à financer son fonctionnement. Elle peut par ailleurs lui verser (une ou) des subventions dédiées à des projets ou actions spécifiques, qui peuvent être ponctuels ou pluriannuels.

Pour 2021, la cotisation socle proposée s'élève à 225 990 €.

Une subvention dédiée à des projets spécifiques est également proposée à hauteur de 37 200 €, afin de permettre la refonte complète des documents de communication, la création d'un espace de dégustation de vins, en lien avec les viticulteurs locaux, et des actions de valorisation des Boucles de la Moselle et de la vélo route voie verte.

30% du montant de la cotisation attribuée en année N-1 sera versé au mois de janvier de l'année N. Le solde de la subvention octroyée en année N sera versé dès après le vote du Budget de la Communauté de Communes Terres Toulaises.

La convention prévoit par ailleurs qu'afin de permettre à la Maison du Tourisme de disposer d'un niveau de Trésorerie nécessaire et suffisant, la CC2T peut décider de lui octroyer un fonds de roulement, sur présentation des pièces comptables permettant de justifier son utilité et de quantifier son montant. Compte tenu de la situation financière de la Maison du Tourisme et des justificatifs

présentés, **il est proposé d'allouer un fonds de roulement de 60 000 € à la Maison du Tourisme. Ce fonds de roulement n'a pas vocation à être renouvelé.**

3/ La convention rappelle également les autres ressources financières de la Maison du Tourisme, à savoir :

- La taxe de séjour collectée auprès des hébergeurs sur le territoire de la CC2T est intégralement reversée à la Maison du Tourisme.
- Les recettes de commercialisation des produits touristiques vendus par la Maison du Tourisme, dans le cadre de la législation en vigueur, font également partie de ses ressources financières.
- Les subventions obtenues auprès d'autres partenaires (Conseil départemental, Conseil Régional, fonds Leader...) pour le financement de projets de développement touristique, font partie des ressources financières de la Maison du tourisme, qui s'emploiera à optimiser leur obtention autant que possible.
- Les cotisations versées par les adhérents.

La Communauté de Communes Terres Toulouses se réserve le droit de procéder régulièrement à des points d'étape avec la Maison du Tourisme, afin de pouvoir mesurer l'état d'avancement des actions subventionnées. La Maison du Tourisme s'engage pour ce faire à mettre à disposition de la CC2T tous les éléments nécessaires à ce travail d'évaluation.

Vu la commission développement économique / tourisme du 18 mars 2021,

Vu la commission des Maires du 17 mars 2021,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 25 mars 2021,

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre :

- **Autorise la signature de la convention d'objectifs entre la Maison du Tourisme et la CC2T, dont les termes principaux sont exposés ci-dessus**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.**
- **Autorise le versement de la cotisation socle pour 2021 (225 990 €) -article 6281-, de la subvention dédiée aux projets mentionnés (37 200 €) et du fonds de roulement à hauteur de 60 000 € -article 6574-.**
- **Prévoit les crédits au budget de référence.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX